

« Il reste du chemin pour améliorer l'accessibilité »

La loi sur le handicap a vingt ans. Pour Charlotte Gaudré-Letellier, vice-présidente du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, l'accessibilité peut et doit encore être améliorée.

Entretien

Charlotte Gaudré-Letellier, vice-présidente du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Selon vous, la loi de 2005 sur le handicap, a-t-elle réellement favorisé l'accessibilité ?

On est loin du résultat escompté. Quand on parle accessibilité, on parle de celle avec un fauteuil. Il y a aussi l'accessibilité aux documents. Certains destinés à reconnaître un handicap ou à obtenir une aide font huit pages et on ne sait pas comment les remplir. Et comment savoir à quoi on peut avoir droit quand on est en situation de handicap ? La [Maison départementale de l'autonomie](#) a beaucoup apporté, avec un interlocuteur unique. Mais faire des démarches reste un vrai parcours du combattant.

Y a-t-il des domaines où cette accessibilité est encore plus problématique ?

L'accès à l'école reste très compliqué. Avec notamment des listes d'attente pour les IME et le manque d'accompagnants en classe. Certains enfants se retrouvent privés de scolarité alors que c'est un droit. Parfois, un des parents doit cesser de travailler pour s'occuper de lui. Dès que l'on est confronté à une situation de handicap, il faut commencer par se battre.

Le département de la [Manche](#) fait-il figure de bon élève ?

Cette loi de 2005 concernait aussi les personnes âgées. Comment le département fait-il face au vieillissement de sa population ?

Plus qu'ailleurs, le vieillissement de la population est préoccupant. L'idée du maintien à domi-

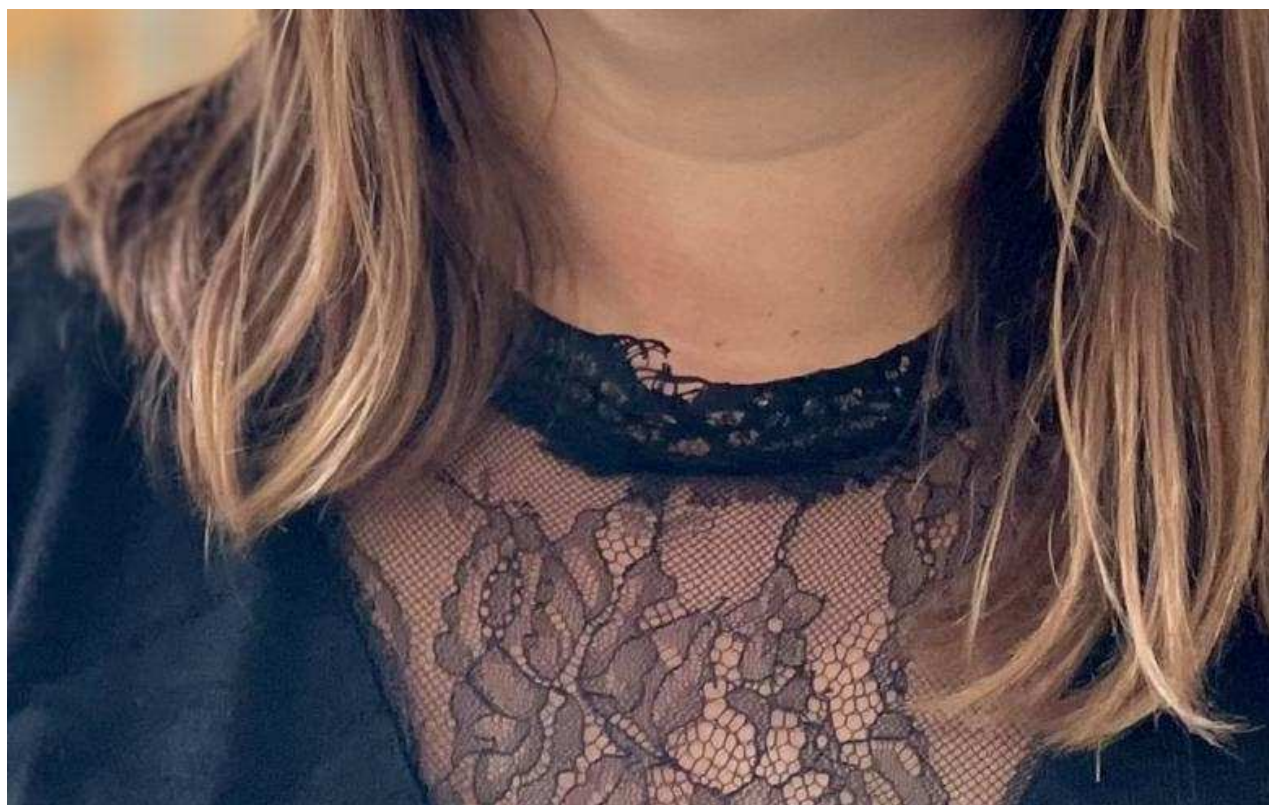
cile est bonne, mais ne va pas dans le sens des économies. Surtout dans un département comme le nôtre où la situation n'est pas la même selon que l'on se trouve dans le nord Cotentin, au sud ou dans le centre Manche.

Finalement, pensez-vous que cette loi de 2005 a apporté suffisamment d'avancées ?

Avant, il fallait rentrer dans des cases pour être reconnu en situation de handicap. Si les choses se sont largement améliorées, il y a encore du chemin à parcourir. En vieillissant, on bascule du handicap vers le statut de personne âgée... Administrativement, un droit n'est jamais acquis. Malgré tout, cette loi a été un déclencheur et a permis une réelle sensibilisation. Les collectivités se sont emparées du dossier. Mais elles n'ont pas forcément les moyens de mettre en place des équipements destinés à améliorer l'accessibilité.

Propos recueillis par Éric MARIE.





Charlotte Gaudré-Letellier, vice-présidente du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est également Ouest-France